

# MUNICIPALITE DE FINHAUT

## **Procès-verbal de l'Assemblée Primaire**

**du 26 février 2021 à 19h00**

Le Président ouvre la séance; il souhaite la bienvenue à tous les habitants venus nombreux. Il présente l'ordre du jour, qui n'appelle aucune modification et est accepté tel que proposé. L'Assemblée primaire demande la votation à bulletins secrets qui est acceptée suite au vote à main levée dépassant les vingt pourcent de citoyens présents à l'Assemblée.

Le secrétaire prie l'Assemblée d'excuser les personnes suivantes : Madame Bénédicte Revaz, Madame Emmanuelle Hugon Monsieur Pascal Cuenat, ainsi que M. Raphaël Lugon-Moulin.

S'agissant de la nomination des scrutateurs, Mme Sara Da Silva et M. Marco Giannini se proposent en tant que scrutateurs.

### **N° 1 : Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée primaire**

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2020. A l'unanimité des citoyens présents, le PV est approuvé tel qu'établi.

Le Président en remercie le Secrétaire.

### **N° 2 : Présentation du budget 2021 et des investissements 2021**

#### Présentation

Le Président, au moyen du rétroprojecteur présente son exposé de la manière suivante :

- Récapitulatif du compte administratif : il informe sur la politique de la diminution des charges et sur la prudence dans les recettes fiscales. Il insiste qu'il s'agit d'un budget « sobre » de début législature avec une attention particulière vis-à-vis des dépenses et une attitude prudente face aux revenus, principalement concernant les impôts, afin d'éviter les mauvaises surprises que la commune a déjà vécues. De plus, la trésorerie est en diminution depuis les comptes 2018, d'où la nécessité de la préserver. Concernant les investissements, il souligne que ceux-ci sont intégralement couverts par la marge d'autofinancement.
- Indicateurs financiers : Il présente les indicateurs financiers en soulignant que ceux-ci sont très positifs avec une fortune nette par habitant toujours aussi importante.
- Planification financière : Les grandes lignes de la planification financière sont présentées. Le Président explique que celle-ci fait partie intégrante du budget mais n'est pas soumise à votation.

Le Président donne la parole aux citoyens pour d'éventuelles questions sur le budget.

Un citoyen demande des explications sur la grosse différence de revenus sur les impôts des personnes morales. Le Président mentionne l'exemption de Nant de Drance tant que la mise en service des installations n'est pas effectuée. Il évoque au minimum l'année 2022 pour toucher ces montants.

Une autre question est posée sur les raisons d'une provision pour litiges envers le Canton pour les CFF. Le Président informe que des recours déposés par six communes recevant des concessions des CFF ont été déposés au Tribunal Fédéral. Les citoyens seront tenus au courant de l'avancement de ces recours. Une séance d'information sera organisée.

Un habitant demande plus d'explications sur le montant alloué à la mobilité Finhaut-Emosson. Le Président rend attentif au trajet de bus reliant Finhaut au barrage d'Emosson qui n'est pas assez utilisé et qui a des coûts élevés. Il évoque des discussions avec Transports Martigny et Région pour une réduction de la course. Le Président informe également d'un projet de parking payant au barrage d'Emosson.

Le Président informe qu'en collaboration avec le Centre de Recherches Energétiques et Municipales et en collaboration avec des communes voisines, et en adéquation avec la stratégie énergétique 2050, la commune participera à un programme pour définir une stratégie énergétique et l'établissement d'un guichet de conseil technique en énergie renouvelables. Un citoyen demande des explications concernant la non-implication de la Seic dans ce projet. Le Président explique que le CREM est à but non lucratif indépendant, et il mentionne également que le CREM est à la pointe des nouvelles stratégies énergétique.

Le citoyen questionne s'il n'y a pas de conflit d'intérêts vu que le Président est employé de l'EPFL et que celle-ci est parmi les fondateurs du CREM. Le Président rappelle que le CREM et l'EPF sont de institutions publiques à but non lucratif, donc il n'y a pas raison de conflit d'intérêts. Il souligne aussi que son activité professionnelle principale de professeur est à l'HES du canton de Berne, non impliquée dans le CREM. Il mentionne également qu'il a un contrat de chargé de cours dans le département de systèmes de communications à l'EPFL, cette dernière n'étant pas directement impliqué avec le CREM.

Des habitants s'étonnent de la diminution du montant alloué à l'agriculture. Le Vice-Président mentionne le montant de CHF 65'000.- alloué en 2020 et explique qu'il n'y a pas de gros projets en vue pour 2021. Il rend attentif aux subventions usuelles qui seront versées comme à l'accoutumée.

Pascal May rend attentif sur la bonne compréhension des éléments cités dans le budget. Il mentionne le montant de la trésorerie comme exemple en précisant qu'une analyse plus représentative pourra avoir lieu uniquement lors de la présentation des comptes 2021.

### Adoption

En fin de séance.

### **N° 3 : Adoption du budget 2021 et des investissements 2021**

L'adoption du budget 2021 et des investissements 2021 est acceptée suite au vote à bulletins secrets et selon les résultats du dépouillement communal.

#### N° 4 : Divers

Une habitante demande plus d'informations sur l'évolution du chauffage à distance (CAD) et se dit préoccupée par l'usure de la chaudière des immeubles Victoria et Bel-Oiseau. Le Président informe des nombreuses oppositions au CAD en cours de traitement au Canton du Valais. Il évoque également que le projet de faisabilité du CAD a été fait avant la mise en place de stratégie énergétique 2050. Cette stratégie remet en cause l'étude de faisabilité. Une mise à jour de l'étude sera effectuée dans le projet de planification énergétique avec le CREM.

Un habitant évoque l'avancement du projet « Au Cœur de Finhaut ». Le Président répond que le projet est mis en attente en prévision des recettes futures. Il explique que ce potentiel projet sera élaboré en collaboration avec la commission du tourisme et/ou un groupe de travail pour d'abord définir un plan financier.

Une habitante informe qu'elle attend une réponse à un courrier adressé à la commune concernant l'adressage du premier numéro de « Finhaut Parleur ». Le Président s'excuse du retard y relatif et promet de faire le nécessaire la semaine suivante.

Le Président évoque que la nomination du teneur de cadastre et du substitut est du ressort du Canton du Valais avec préavis de la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20h00 par l'ouverture du bureau de vote ; il précise que seuls les électeurs habiles à voter en matière communale peuvent se rendre aux urnes ; il demande que chacun quitte la salle de suite après le passage à l'isoloir.

Il conclut en remerciant les citoyens et souhaite à chacune et à chacun une bonne rentrée chez lui.

Les résultats du vote sont les suivants :

Citoyens habiles à voter en matière communale : 228

#### Question 1 :

bulletins rentrés : 109 blancs : 13 nuls : 0

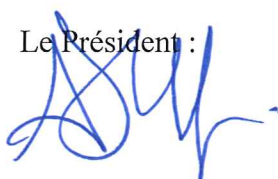
bulletins valables : 96

OUI : 80

NON : 16

Finhaut, le 26 février 2021

Le Président :



Pour l'Administration



Le Secrétaire :

P.O. 